

FOIRE AUX QUESTIONS



EST-CE QUE JE PEUX ?

Mettre dans le bac jaune ou dans les points d'apport volontaire réservé aux emballages...

Quoi ?	Oui/Non	Explication
Le polystyrène	Oui en petite quantité	Si le volume est important, il doit être apporté en déchèterie. Sinon, il peut être mis dans le bac de tri ou le point d'apport volontaire réservé aux emballages en petite quantité.
La papier absorbant type « sopalin »	Non	Non, le « sopalin » usagé fait partie des produits d'hygiène et se jette avec les ordures ménagères, comme les mouchoirs en papier et les lingettes. En revanche, le rouleau cartonné, support du papier absorbant ou du papier toilette, est destiné au bac de tri ou au point d'apport volontaire.
Les éléments collants de type « gros scotch »	Oui mais...	Si le scotch est encore collé au carton et que le carton est bien mis à plat, le tout peut être mis au tri. En revanche, si le scotch fait une boule ou un paquet volumineux, il n'est pas considéré comme un emballage : il doit alors être mis dans le bac des ordures ménagères.
Les plastiques autres que les emballages	Non	Seuls les emballages et les papiers vont dans les contenants de tri. Les petits objets plastiques type stylo, pot de fleur, bout de tuyau, cassette VHS sont à mettre dans les ordures ménagères. Les autres gros déchets comme les jouets, les panières à linge en plastique doivent quant à eux être apportés en déchèterie.
Le verre	Non	Pas de changement pour le verre : il se dépose dans le point d'apport volontaire réservé au verre. Attention : il est indispensable de bien enlever les bouchons et couvercles car ils polluent le process de recyclage.

FOIRE AUX QUESTIONS

Quoi ?	Oui/Non	Explication
<p>Les papiers type « enveloppe », « cahier ou bloc-notes à spirales »</p>	<p>Oui</p>	<p>Si vous êtes équipé d'un bac jaune, tous les papiers peuvent être triés avec le reste des emballages. C'est déjà le cas depuis de nombreuses années pour plusieurs communes et c'est désormais possible pour les habitants de Condrieu, Ampuis, Sainte-Colombe et Loire-sur-Rhône, sur les secteurs équipés de bacs jaunes.</p> <p>Si vous êtes en points d'apport volontaire et qu'il y a des silos réservés aux emballages et des silos réservés aux papiers : mettez vos papiers dans les silos papiers.</p> <p>D'une manière générale, reportez-vous aux consignes affichées sur les silos.</p>
<p>Les opercules et couvercles des emballages</p>	<p>Oui</p>	<p>Ils font partie des emballages et vont dans la même filière.</p> <p>Attention : il est indispensable de bien enlever les bouchons et couvercles des bouteilles, pots et bocaux en verre car ils polluent le process de recyclage.</p>

FOIRE AUX QUESTIONS

EST-CE QUE JE PEUX ?

Quoi ?	Oui/Non	Explication
Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique	Oui	Bien vissés, ils peuvent être laissés sur les bouteilles et les flacons. Seuls, ils seront refusés car trop petits. Ils sont recyclés avec le reste et comptabilisés dans les tonnages valorisés. Mais vous pouvez aussi les donner à une association pour soutenir une action caritative (association Les Bouchons d'Amour).
Écraser les bouteilles et flaconnages	Oui	C'est même recommandé. Cela permet de gagner de la place au centre de tri ainsi que dans les contenants de collecte.
Emboîter les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place	Non	Les technologies de tri actuelles ne savent pas séparer les matériaux emboîtés.
Nettoyer à l'eau les emballages avant de les mettre au tri	Non	Il faut juste bien vider le contenu des emballages avant de les jeter, mais il est inutile de les rincer.
Mettre les emballages et papiers en vrac dans les contenants de collecte	Oui	C'est même recommandé. Les emballages et papiers se déposent en vrac dans les contenants de collecte. Les enfermer dans un sac plastique rend le tri plus compliqué car il nécessite alors un équipement supplémentaire (ouvreur de sacs). Par ailleurs, cela consomme de la matière première inutilement.
Trier de la même manière partout en France	Non	De nombreuses collectivités en France se sont aussi engagées dans ces consignes de tri simplifiées. Mais ce n'est pas encore complètement généralisé. L'État souhaiterait que ce soit le cas d'ici 2022. En 2021, un Français sur deux peut trier tous ses emballages selon les nouvelles consignes simplifiées.



FOIRE AUX QUESTIONS

LE DEVENIR DE NOS DÉCHETS

Question	Réponse
Où vont mes déchets après avoir été collectés dans les bacs jaunes ou dans les points d'apport volontaire ?	<p>Les emballages et papiers collectés sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération sont d'abord déposés dans des alvéoles séparées sur le site de notre prestataire Delauzun à Ampuis.</p> <p>Ils sont ensuite transportés dans des semi-remorques de grande capacité jusqu'au centre de tri nouvelle génération de notre prestataire Paprec à Chassieu, situé à une trentaine de kilomètres de Vienne. Le site est hautement automatisé (8 cribles, 1 robot-trieur, 15 trieurs optiques) et mobilise quotidiennement 46 opérateurs de tri.</p> <p>Toutes les matières sont séparées pour être valorisées par le biais du recyclage. Ainsi, des bouteilles en plastique peuvent par exemple devenir des vêtements en fibre polaire ou d'autres bouteilles. Tous nos partenaires sont sélectionnés en fonction de leur proximité afin de ne pas exporter de déchets trop loin et ainsi limiter l'empreinte carbone.</p>
Mes emballages/papiers sont-ils vraiment recyclés ou expédiés dans des pays éloignés ?	<p>Tous les déchets collectés dans le bac jaune de tri ou dans les silos d'apport volontaire sont valorisés majoritairement en France.</p> <p>Les papiers, les emballages papier, carton, métal et la majorité des emballages en plastique sont recyclés. Les 3/4 des apports sont valorisés en France et le reste est envoyé dans des pays limitrophes à la France. En aucun cas ils ne sont exportés dans des pays éloignés.</p>
Pourquoi le reste est-il envoyé à l'extérieur de la France ?	<p>Les quelques emballages plastiques qui ne sont pas encore recyclés aujourd'hui, ainsi que les erreurs de tri, sont envoyés sur une unité de valorisation énergétique à proximité de notre territoire.</p>
Alors on ne recycle pas tout et on brûle des matériaux ?	<p>La grande majorité (93 % des emballages papier et plastiques) est recyclée.</p> <p>Pour le restant (7 %), les filières de recyclage sont en cours de développement. L'enjeu est de massifier les apports de manière à pouvoir créer de nouvelles usines de valorisation. En attendant, ils sont valorisés énergétiquement pour produire de l'énergie (électricité ou chauffage).</p>

FOIRE AUX QUESTIONS

Question	Réponse
<p>En quoi sont recyclés principalement mes emballages et papiers ?</p>	<p>Selon la nature des emballages et leur matériau, les débouchés sont très variés.</p> <p>Ci-dessous quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le verre est recyclé en bouteilles à la verrerie de Saint-Romain-le-Puy dans la Loire, à 80 km de Vienne ;• Les cartonnettes et autres emballages en papier-carton sont recyclés dans une papèterie Drômoise, à moins de 40 km de Vienne, pour fabriquer du papier pour carton ondulé ;• Les papiers sont pris en charge dans une papèterie des Vosges (420 km de Vienne) pour fabriquer du papier journal. <p>Les plastiques ont des débouchés multiples avec de nouveaux développements :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le recyclage des flacons opaques (en PET), utilisé dans le secteur du lait ou des huiles, a connu d'importants progrès ces trois dernières années. Il permet de fabriquer des fibres textiles, des isolants mais aussi de nouvelles bouteilles de lait ;• Les barquettes en plastique (PET) sont désormais traitées sur de nouvelles lignes de recyclage en France, pour fabriquer de nouvelles barquettes convenant au contact alimentaire• Les emballages en polystyrène, comme de nombreux pots de yaourt, permettent pour l'instant de fabriquer des cintres ou des pots de fleurs. De nouveaux débouchés sont en cours de développement (note : les emballages alimentaires en polystyrène à usage unique seront interdits en France à compter de 2025) ;• Les bouteilles et flacons en plastique sont majoritairement recyclés en nouveaux emballages plastiques, barquettes, bouteilles et flacons ou sont transformés en fibres textiles pour le bâtiment, l'ameublement ou encore en objets divers comme des pièces automobiles ou des paniers de supermarché.

FOIRE AUX QUESTIONS

EN CE QUI CONCERNE LA COLLECTE

Question	Réponse
Est-il prévu d'augmenter la fréquence des collectes des bacs jaunes ?	<p>À ce jour, il n'est pas prévu d'augmenter la fréquence.</p> <p>L'Agglo s'appuie sur des retours d'expériences d'autres régions, sur des millions de Français déjà en extension des consignes de tri, qui montrent qu'une fréquence de collecte tous les quinze jours est compatible.</p>
Est-il prévu de nous doter de bacs plus grands ?	<p>Il convient, dans un premier temps, de compacter au mieux les emballages sans toutefois les imbriquer les uns dans les autres.</p> <p>Si vous vous rendez compte que le bac n'est pas suffisamment grand, il vous suffira d'en commander un nouveau plus grand à partir du formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'Agglo. Ce service est gratuit.</p>
Est-il prévu d'augmenter la collecte des points d'apport volontaire ?	<p>À ce jour, il n'est pas prévu d'augmenter la fréquence.</p> <p>Il est néanmoins prévu d'améliorer une vingtaine de sites qui nécessitent des adaptations et qui feront l'objet d'une surveillance particulière. L'Agglo reste attentive aux retours des habitants et étudie toutes les améliorations possibles. Il est capital que les habitants signalent par mail les débordements de silos qui seraient constatés à l'adresse gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr.</p> <p>Pour les quelques secteurs déficitaires en points d'apport volontaire, l'Agglo, en partenariat avec ses communes, recherche de nouveaux emplacements et mettra en place de nouveaux silos pour faciliter l'accès au tri des habitants.</p>
Je trie actuellement mes emballages et papiers en me rendant aux silos d'apport volontaire. Est-ce que je vais être doté d'un bac jaune à compter du 1^{er} octobre 2021 ?	<p>Non, il n'y a pas de changement du mode de collecte.</p> <p>Sur le territoire, il existe aujourd'hui deux modes de collecte : le porte-à-porte et le point d'apport volontaire ou silo. L'organisation de la collecte (bac jaune ou point d'apport volontaire) dépend donc de votre secteur d'habitation. Historiquement, ce sont les secteurs les plus denses en population qui ont été équipés de bacs jaunes.</p> <p>Les dispositifs en apport volontaire sont privilégiés car ils permettent d'optimiser la collecte et de limiter les impacts liés à la circulation des véhicules de collecte (consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre).</p> <p>La collecte en porte-à-porte a actuellement un coût plus élevé qu'en point d'apport volontaire.</p>

FOIRE AUX QUESTIONS

EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNICATION

Question	Réponse
Est-ce qu'une affiche est disponible pour pouvoir informer les habitants de ma copropriété ?	Oui, des affiches adaptées aux locaux poubelles sont mises à disposition des syndics, bailleurs, etc. N'hésitez pas à faire une demande auprès de votre gestionnaire de copropriété avec copie par mail à gestiondechets@vienn-condrieu-agglomeration.fr , en précisant le nombre de foyers concernés et le nombre d'affiches demandées.
Est-ce que la signalétique sur les bacs et les points d'apport volontaire va être adaptée ?	Oui, de nouveaux autocollants présentant les nouvelles consignes seront apposés sur les bacs jaunes. Une signalétique adaptée aux nouvelles consignes est également prévue pour les silos d'apport volontaire. Cette mise en place se déroulera entre octobre et décembre 2021 pour les anciens bacs et silos. Elle sera automatiquement mise en place sur les nouveaux bacs et points d'apport volontaire.

JE TRIE MES DÉCHETS !

DANS LE BAC JAUNE
tous vos emballages et papiers se trient !

- En vrac, pas en sac !
- Pas besoin de les laver, juste de les aplatis
- N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres

DANS LE CONTENEUR À VERRE

Les emballages en verre uniquement : bouteilles, pots et bocaux

DANS LA BENNE À TEXTILES

En sac fermé : tous les vêtements, le linge de maison et les chaussures propres et secs

DÉCHETS À APPORTER EN DÉCHÈTERIE

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
Service gestion des déchets
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
gestiondechets@vienn-condrieu-agglomeration.fr
☎ 04 74 53 45 16

CITEO **Vienne-Condrieu Agglomération**

Aujourd'hui Tous vos emballages se trient !

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES EMBALLAGES EN MÉTAL

LES EMBALLAGES EN CARTON

- En vrac, pas en sac !
- Aplatissez les emballages
- Pas besoin de les laver
- N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.
Soignons vigilants lors de nos achats !

DÉCHETS REFUSÉS

- Bouteilles et bocaux en verre
- Couches
- Textiles

Vienne-Condrieu Agglomération Plus d'infos : Service gestion des déchets
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr
gestiondechets@vienn-condrieu-agglomeration.fr
☎ 04 74 53 45 16

CITEO

FOIRE AUX QUESTIONS

EN CE QUI CONCERNE LA RÉDUCTION DES EMBALLAGES

Question	Réponse
C'est d'abord aux industriels de faire un effort sur la conception des produits ?	<p>Les industriels doivent faire et font des efforts pour éco-concevoir leurs produits en réduisant leur impact environnemental tout en limitant l'utilisation des ressources (amélioration de la recyclabilité des produits, augmentation de leur durée de vie, création d'écorecharges, suppression des suremballages, etc.).</p> <p>Les commerçants, les consommateurs, les collectivités et les pouvoirs publics ont également une responsabilité dans la production des déchets en privilégiant ou non la réduction à la source des déchets (lors de l'achat ou de la vente des produits).</p>
Grâce à l'extension des consignes de tri à tous les emballages, il n'y a plus vraiment de raison de réduire les quantités d'emballages, si ?	<p>L'extension des consignes de tri à tous les emballages permet d'améliorer le taux de valorisation des emballages produits et consommés aujourd'hui. Mais le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.</p> <p>Que ce soit au niveau économique ou environnemental, nous avons intérêt à réduire la surconsommation d'emballages. Écoconception, modification des comportements d'achats ; restons tous vigilants aux quantités d'emballages.</p>

EN RÉSUMÉ

Question	Réponse
L'extension des consignes de tri à tous les emballages : quand, pour qui, pour quoi ?	<p>À partir du 1^{er} octobre 2021, tous les habitants de Vienne Condrieu Agglomération pourront bénéficier de la simplification du tri.</p> <p>Cela permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Faciliter le geste de tri pour tous• Économiser des matières premières et de l'énergie• Maîtriser les coûts de service• Contribuer à l'économie circulaire et à l'emploi
Un doute ? Une question ?	<p>Service gestion des déchets :</p> <p>www.vienne-condrieu-agglomeration.fr gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr ☎ 04 74 53 45 16</p>